

**Titre du mandat**

Modération du trafic motorisé à la rue du Crêt-Taconnet

**Mandant-e-s (noms et prénoms)**

Rérat Patrick

**Commentaires**

L'aménagement d'une zone de rencontre (20 km/h) à la rue du Crêt-Taconnet a eu plusieurs effets positifs comme le double sens cyclable ainsi que la limitation de la vitesse et du volume du trafic motorisé. Toutefois, la situation actuelle n'est pas idéale et plusieurs problèmes sont constatés.

**Résumé du mandat, explications**

Plusieurs problèmes sont constatés avec la nouvelle configuration du Crêt-Taconnet: (1) Une partie des usager-ères motorisé-es dépassent clairement la limite des 20 km/h en particulier le soir. Que la proposition de véhicules dépasse ou non les 85% (le seuil souvent retenu par les ingénieur-es transport) semble secondaire par rapport aux risques que font peser les vitesses élevées dans une zone de rencontre. (2) Une partie des usager-ères motorisé-es roulent à gauche de la route pour éviter les dos d'âne et couper les virages. Ce qui représente un danger pour les personnes descendant à pied ou à vélo. (3) La majorité des usager-ères motorisé-es n'accordent pas la priorité et/ou ne voient pas les piéton-nes venant du chemin du Crêt-Taconnet (n°13-17). La situation s'est détériorée depuis le réaménagement de la rue (disparition du passage piéton qui avait fait l'objet d'une dérogation dans une zone 30). (4) Des voitures empruntent parfois la rue à contre-sens. Il est demandé à la Ville et aux services compétents de compléter le réaménagement existant par différentes mesures (telles que marquage au sol, revêtement ralentisseur, mobilier urbain, poteaux, etc.) afin de remédier aux problèmes identifiés.